

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3,4 et 5 juillet 2018

2018 DLH 164 Subvention (20 000 euros) et convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 relatif à la signature d'une convention entre la Ville et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), relative à l'attribution d'une subvention à cette dernière au titre de l'année 2018.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser au CNRS une subvention de 20 000 euros pour 2018.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO